



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 996 /23/DG/CNPS DU 08 AOUT 2023

Déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert n° 03/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/23 du 10 mai 2023 relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 630 KVA au Centre Hospitalier d'Essos à Yaoundé

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU la Résolution n° 37/2022/PCA du 05 août 2022 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun ;
- VU l'Appel d'Offres National Ouvert n° 03/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/23 du 10 mai 2023 ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles en sa session du 13 juin 2023 ;
- VU le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres administratives, techniques et financières ;
- VU la lettre d'invitation à négocier du 04 juillet 2023 adressée au Directeur Général du GROUPE ARNO ;
- VU la lettre du 17 juillet 2023 du GROUPE ARNO transmettant la nouvelle proposition financière.

DECIDE :

Article 1^{er}. - L'Appel d'Offres National Ouvert n° 03/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/23 du 10 mai 2023 relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 630 KVA au Centre Hospitalier d'Essos à Yaoundé est déclaré infructueux, la négociation engagée avec le seul soumissionnaire enregistré n'ayant pas été concluante.

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 08 AOUT 2023

Ampliations :

- PCA
- CIPM-AG.SPI
- DFC
- DAG/SM
- DECT
- Archives



*Noël Alain Olivier Mekalu
Mvondo Akame*



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

COMMUNIQUE N° 40 /23/DG/CNPS DU 08 AOUT 2023

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 03/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/23 DU 10 MAI 2023**

Relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de
630 KVA au Centre Hospitalier d'Essos à Yaoundé

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert n° 03/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/23 du 10 mai 2023 relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 630 KVA au Centre Hospitalier d'Essos à Yaoundé, est déclaré infructueux, la négociation engagée avec le seul soumissionnaire enregistré n'ayant pas été concluante.

Par conséquent, ledit soumissionnaire est invité à passer retirer ses offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission.

Yaoundé le **08 AOUT 2023**

Ampliations

- PCA
- DFC
- DECT
- DAG
- CIPM-AG.SPI
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono



*Noël Alain Olivier Mekulu
Mwondo Akame*